

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2009

Etaient présents : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. ABADIE. MOLLIN. SOZZA. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

Etaient absents ou excusés : BAROU. FENIE.

Représentés :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

1/ 2^{ème} MODIFICATION DU P.L.U. :

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre la 2^{ème} modification du P.L.U. portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 12, initialement destiné à la réalisation d'un espace vert.

2/ CONVENTION DE MANDAT : S.D.E. :

L'Assemblée autorise le Maire à signer une convention de mandat avec le Syndicat Départemental d'Energie pour réaliser la dissimulation BT Rue des Jardins (Tranche 2) pour un montant total de 18.500 € TTC.

3/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE – ATTRIBUTION :

Le Conseil Municipal attribue au groupement SCP KIEKEN KERLOVEOU et SA TASSERA de Montauban et Fonsgrives le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une structure multi-accueil petite enfance pour un montant total hors taxes de 44.764,65 euros.

4/ INDEMNISATION DE SINISTRE :

Suite aux dommages occasionnés lors d'un vol au Club-House, les dégâts sont indemnisés par le Groupama d'Oc pour un montant de 1.351,15 euros.

5/ DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits sont insuffisants sur le budget primitif 2009 de la commune et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

c/2315/90903 – Travaux Impasse des Tilleuls : + 15000 euros, c/2315 – Immobilisations en cours : - 23000 euros, c/21316 – Equipements de cimetières : + 8000 euros.

6/ RAPPORT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT 2008 :

Le Conseil Municipal examine et approuve le rapport annuel des Services Techniques sur le service assainissement.

7/ RECRUTEMENTS PROVISOIRES :

L'Assemblée décide d'ouvrir deux postes d'adjoints toutes filières à temps complet ou non pour des durées de trois mois (renouvelables une fois), afin de répondre aux surcharges de travail éventuelles des différents services.

8/ VENTE DE BOIS :

L'Assemblée décide de vendre le bois coupé des arbres élagués de la Commune au prix fixé de 8 € hors taxes la tonne.

9/ DEMANDE D'AGREMENTS :

En vue de la formation d'apprentis, la Collectivité sollicite de l'Etat l'attribution de numéros d'agréments et retient les candidatures de Messieurs DAMAS Jean et DELPECH Philippe comme maîtres d'apprentissage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 26 juin 2009

Le Maire,